

dédain, il ne me reste plus qu'à rentrer dans mes domaines... et dans ma dignité ! » Mais nous ne sommes pas au Palais-Royal; nous sommes en présence des contribuables qui demandent à voir clair dans une entreprise où leurs intérêts sont fortement engagés. La lettre d'aujourd'hui, dans laquelle il nous déclare *batu* (le mot y est) ne suffira pas à justifier M. de Mollins. De tels bulletins de victoire dissimulent mal l'envie de se dérober à une poursuite peut-être un peu trop pressante.

Les procès intentés devant le tribunal de Lille n'ont pas prouvé, ce nous semble, que les Ecoles de la Société valent 76 500 francs et que la ville a avantage à les racheter à ce prix; ils n'ont pas prouvé que le contrat du 14 avril 1877 est une combinaison admissible pour les finances municipales !

Dans l'affaire Famechon, le tribunal se trouvait en présence de témoins dont les uns disaient : le prix de 76,500 francs était un maximum; les autres : c'était un forfait; il a jugé que c'était bien un forfait et que le maire n'avait pas « dénaturé » la délibération du Conseil municipal, en n'inscrivant pas au contrat que cette somme était un capital prévu et que la ville louait à raison de 5 % de ce capital.

Mais le tribunal n'a pas dit que M. le maire avait bien fait de supprimer cette phrase, intercalée d'abord dans la proposition de Mollins et qui aurait pu, à notre avis, être de quelque utilité.

En ce qui touche M. de Mollins, le tribunal n'avait pas à tenir compte de la valeur des écoles; il n'avait pas à voir si cet entrepreneur faisait ou ne faisait pas un bénéfice « illicite » au détriment de la ville; il s'agissait d'un particulier et l'on sait que, dans ce cas, la preuve de la diffamation n'est pas admise par la loi. Le tribunal a pensé que l'honneur et la considération de M. de Mollins étaient atteints et, comme il avait les éléments suffisants pour apprécier le dommage, il lui a alloué deux cents francs. Nous ne dirons certes plus que la société en participation a fait des bénéfices illicites et nous ne récriminerons pas contre les décisions de la justice; nous souhaitons que M. de Mollins les accepte avec la même bonne grâce.

Mais le délégué de la société a grand tort de prétendre que la question est jugée et que ses chiffres sont désormais irréfutables. La question reste intacte devant l'opinion et nous nous trouvons toujours en présence de chiffres différents : ceux de M. Deniau et ceux de MM. Barbotin et Dupire. Quant à M. Marteau, M. de Mollins sait bien qu'il a maintenu son estimation, quant aux constructions du Coq Français.

S'il ne nous convient pas de frapper d'apoplexie le jugement rendu à Lille sur la plainte de M. de Mollins, c'est que ce n'est pas une querelle personnelle que nous poursuivons; M. de Mollins sait bien que sa société et lui nous sont absolument indifférents. Ce que nous voulons, c'est sauvegarder les intérêts financiers de la ville. Or, pas plus à Douai qu'à Lille, nous ne pourrions obtenir une expertise judiciaire; la Cour d'appel, comme le tribunal correctionnel, se déclarerait incompétente pour l'ordonner.

Aujourd'hui, nous dégageons le débat de tous les détails incidents, et nous posons cette question : La ville a-t-elle intérêt à acheter les écoles 76,500 francs ou à payer une indemnité de 25,000 francs ?

Une expertise contradictoire entre M. Deniau et MM. Dupire et Barbotin pourra nous fixer; elle permettra en même temps au directeur des travaux de se justifier des soupçons qu'on voudrait faire peser sur son honorabilité.

Comme maire, M. Famechon a le devoir d'ordonner cette expertise; comme homme, il la doit à M. Deniau. Il ne saurait hésiter plus longtemps, surtout lorsque nous lui aurons rappelé ces paragraphes du contrat passé entre la Ville et la Société des Ecoles :

« A l'achèvement des travaux, il sera procédé contradictoirement à leur réception.

« Cette réception sera faite par le délégué de la société et le directeur des travaux municipaux, en présence de M. le Maire et de deux Conseillers municipaux.

« Il sera délivré à la société un procès-verbal de réception en due forme. » Le directeur des travaux municipaux ! Aurait-on la prétention de faire procéder à la réception définitive des écoles par le successeur de M. Deniau, par un homme qui ne connaît pas ces bâtiments, qui n'en aura pas surveillé la construction ?

Ce serait un nouveau scandale devant lequel on reculera; nous aimons à le penser, du moins, pour l'honneur de ceux qui siègent à l'Hôtel-de-Ville. Il ne faut pas qu'on puisse dire qu'on a brusquement révoqué M. Deniau pour l'empêcher de signaler les déficiences des écoles de Mollins !

La réception définitive n'est pas faite; il faut qu'elle se fasse et qu'elle soit précédée d'une expertise dans les conditions que nous avons indiquées.

Le temps a favorisé, hier, les promenades carnavalesques. Depuis trois heures de l'après-midi jusqu'à sept heures du soir, une foule immense de promeneurs n'a cessé de parcourir la Grande-Place, la Grande-Rue et la rue Saint-Georges. La circulation des voitures était devenue tout à fait impossible sur ces points.

Rien de bien saillant dans les groupes masqués qui se sont montrés dans les rues. C'est toujours la même chose.

Un épisode émouvant du carnaval de l'an 1878. La nuit dernière, vers deux heures une femme masquée a été assaillie, rue de Elanchemaille, et renversée par un individu qui lui a porté plusieurs coups d'un instrument contondant.

Cette femme, qui se nomme Angélique Legre, a reconnu dans son agresseur un sieur Duquesne, cordonnier. Duquesne a été arrêté ce matin et écroué à la prison municipale. Il a fait des aveux complets. D'ailleurs les habits qu'il portait étaient encore tachés de sang.

Nos lecteurs se rappellent qu'une récompense avait été promise à la personne qui donnerait des nouvelles du rentier de Croix, Henri Houzet, disparu de son domicile.

Nous apprenons aujourd'hui que Joseph Boelens, l'ouvrier qui a retrouvé le cadavre du rentier dans la Marque, a reçu de Mme veuve Houzet une somme de deux cents francs, qui ont été versés à la caisse d'épargne de Lannoy.

On lit dans la Gazette de Tourcoing : Une médaille d'argent a été offerte hier, par les chœurs de l'église Notre-Dame, à leur collègue M. Hennion. C'est un témoignage d'amitié et de reconnaissance que ces messieurs ont ainsi voulu donner à leur estimable confrère, pour les nombreux services qu'il a rendus au lutrin de l'église Notre-Dame dont il fait partie avec honneur et talent depuis 36 ans.

Aujourd'hui Nick est vengé : le temps est à la pluie et le vent du nord ouest qui commence à souffler va nous amener les giboulées de Mars.

Le ciel est sombre. Un vrai ciel de mercredi des Cendres.

Et puis, s'il faut tout dire, le malheur ne faisait qu'essayer sur elle ses premiers coups; il n'avait pas encore eu le temps de l'abattre et de la dompter.

Elle redressa sa petite taille, et releva sa tête fine, en se plaçant résolument en face de celle qui avait cru pouvoir lui imposer si facilement son joug.

— Je suis fille d'homme libre, dit-elle d'une voix claire, nette et vibrante, et j'entends qu'on ne l'oublie point. Je ne sais de quel trafic je fus l'objet entre mon père et cet homme, continua-t-elle en regardant Abdallah droit aux yeux; mais il n'osera pas rien devant moi qu'il a été convenu que Zulféka resterait attachée à mon service, et ne me quitterait pas.

Cette petite phrase fut prononcée avec tant d'énergie et une telle assurance que celle à qui la jeune fille venait de l'adresser éprouva quelque surprise. — C'est là un des plus beaux privilèges de la force morale que de s'imposer en quelque sorte aux êtres mêmes qu'on eût cru les moins capables d'en subir l'ascendant.

Il se sussent pourtant, à leur insu et malgré eux.

La vieille à qui l'enfant venait de parler ainsi se retourna vers Abdallah, et l'interrogea du regard encore plus que de la parole : — Entends-tu, lui dit-elle, ce que chante cette cigale ?

Le commissaire spécial de la gare de Tourcoing arrêté, lundi, un individu nommé Louis Rousseau, en surveillance obligée à Roubaix qui s'était égaré jusqu'à vouloir aller faire promenade en Belgique.

On sait que les individus en surveillance obligée ne peuvent, sans une autorisation spéciale, sortir du lieu de leur résidence assignée; ils sont déclarés en rupture de ban, dès qu'ils se sont éloignés d'un seul kilomètre.

Louis Rousseau a été condamné par la cour d'Assises de Marseille à 5 ans de prison.

L'affaire suivante vient d'être appesantie dans les communes de Mons-en-Bareuil, Bondues et Verlinghem : Expropriations. — Forts de Mons-en-Bareuil et de Vert-Galant (Verlinghem).

Les propriétaires, fermiers et autres intéressés qui désirent traiter à l'amiable avec l'Etat, pour le règlement de leurs indemnités, sont invités à se présenter à Lille, rue du Blanc-Ballot, n° 94, les jours non fériés, de huit heures du matin à onze heures, au bureau de M. Tabournel, vérificateur de l'enregistrement et des domaines de l'Etat.

Le lot de 25,000 fr. de l'emprunt de Lille (1860), dont le tirage a eu lieu le 1er mars, est échu à Mme veuve Vacheret, rue St-Pierre, 6, à Lille.

On a procédé, hier, à l'extradition d'un jeune homme, âgé de 17 ans, employé de commerce et nommé Théodore Morer, coupable d'abus de confiance.

Des passants matineux qui suivaient hier, vers 5 heures du matin, la route de Menin à Marquais-en-Bareuil, aperçurent dans des fossés du bord de cette route, une masse noire ressemblant à un corps d'homme.

C'était en effet, un cadavre, la tête plongée dans l'eau vaseuse du fossé. Le malheureux qui avait ainsi trouvé la mort par submersion était un tailleur de pierre de Marquais, nommé Louis Bernard âgé de 69 ans.

Il n'y avait là que 5 à 6 centimètres de profondeur d'eau, juste à peine pour immerger la tête. Cette mort est évidemment le résultat d'un accident. Bernard, peut-être ivre et trompé par l'obscurité, sera tombé dans cette boue d'où ses facultés troublées ses forces affaiblies ne l'auraient pu faire sortir.

En tous cas, si c'est au suicide qu'il faut attribuer cette mort; il a fallu au malheureux vieillard, une énergie indomptable pour se noyer là, en se tenant la tête dans l'eau et en maîtrisant les effets de l'instinct de conservation.

Hier soir, dit le *Mémorial*, un peu après dix heures et demie, les très-nombreux promeneurs du mardi-gras ont pu remarquer un brillant météore, de couleur assez foncée, qui, parti du Sud-Ouest, un peu au nord de la Pléiade, est allé s'éteindre en une splendide fusée étincelante sur le ciel, pur en ce moment, entre l'horizon et la Grande Ourse.

Sa marche, qui paraissait très-rapide, n'a guère duré que 7 à 8 secondes. Aucune explosion n'a suivi, pour nous du moins, son apparition.

A l'apparence, ce globe enflammé semblait un peu plus gros que la planète de Vénus en son plein.

L'homme d'équipe de Vitry dont les débris sanglants ont été retrouvés à Lille, dimanche, à l'arrivée du train de 2 heures 40 du matin, se nomme Jean-Baptiste Labouré.

Labouré, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, avait terminé son service à cinq heures et demie, et avait été passer la soirée à Brebières. Il rentrait à Vitry en suivant la voie ferrée, lorsque le malheur est arrivé.

Cette cigale est un bulbul (1) dont le ramage vaut le plumage, répliqua le Turc, si brusquement interpellé qu'il avait relevé tout à coup sa tête alourdie.

Je destine l'oiseau à une cage d'or fin, continua-t-il, et ses concerts, je m'en flatte, charmeront un jour des oreilles augustes. Tâche donc de ne pas l'endommager pendant les quelques jours que je la confierai à ta garde. Songe que plus tard elle se souviendra du bien comme du mal qu'on lui aurait fait avant l'heure de ses prospérités, et qu'elle n'oubliera ni les méchants ni les bons !

— De combien de ces petites sottises ne m'en as-tu point déjà dit autant ? demanda la femme avec une ironie qu'elle n'essaya même pas de dissimuler.

Tu l'imagines toujours avoir mis la main sur un diamant, et quand tu viens à ouvrir l'écrin, tu ne trouves plus qu'un caillou. Il en est aujourd'hui comme hier, et il en sera demain comme aujourd'hui. Mais tu aimes à te nourrir de rêves, sans songer que c'est viande creuse, et qui ne profite point.

— Il se peut ! dit Abdallah, avec autant de fermeté qu'il en put trouver dans sa voix grêle; mais si je me nourris de rêves, comme tu dis, il faut convenir que tu ne mélaisses guère le temps

Ephémérides Roubaisiennes
MARS
6 Mars 1805. Première organisation du corps des Pompiers de Roubaix. Il est composé de vingt hommes sous le commandement du sieur Joseph Crup : 2 maçons, 3 charpentiers, 1 serrurier, 14 hommes pour le service de la pompe.

Ephémérides Tourquennoises
6 mars 1666. — Les Récollets reçoivent du duc Ferdinand-Joseph d'Yvetot, seigneur de Tourcoing, l'autorisation d'établir dans notre ville et d'y construire un couvent.

Il s'agissait de pour compléter les Carmes déchaussés de la province wallonne qui, avant les Récollets, avaient fait des démarches pour le même établissement. Les Carmes l'auraient probablement emporté, attendu qu'il possédait dans leur ordre le frère même du duc, seigneur de Tourcoing, mais ce frère vint à mourir, et son influence disparut. De plus, l'évêque de Tournai qui statuait en dernier ressort, se prononça pour les Récollets et le duc d'Yvetot confirma cette décision du Prêlat par un acte d'établissement pour les Récollets à la date précitée.

Les Récollets s'engageaient à enseigner la jeunesse, à donner des leçons de langue latine. C'est ainsi que furent jetés les premiers fondements du collège de Tourcoing.

Hier, après-midi, le train partant de Valenciennes à 1 h. 15 a déraillé entre le Rosuit et Orchies.

Les voyageurs ont éprouvé une secousse violente, mais aucun d'eux n'a reçu la moindre blessure.

La machine est tombée sur le côté après avoir brisé les rails et les traverses; les voitures n'ont pas déraillé. Cet accident s'est produit par suite de la rupture d'une aiguille.

On a demandé aussitôt par dépêche un train à Lille, et deux heures plus tard, les voyageurs, qui s'étaient dans ce train, rentraient à Lille heureux d'en avoir été quittes pour une vive émotion et un retard.

Nous avons annoncé que le cadavre d'un enfant nouveau-né avait été retiré de la Lys aux environs de Sully. L'auteur probable de ce crime a été arrêté à Quency.

L'autorité militaire vient de porter à l'ordre du jour la courageuse conduite des deux soldats du 8^e de ligne qui ont secouru leur sergent assailli par six mauvais sujet à Boulogne, comme nous l'avons dit à quelques jours.

Stat-Civil de Tourcoing — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 5 mars. — Bernadette, Verbeke, à la Croix-Rouge. — Ernest et Ernestine Tonneau, (jumeaux), chemin des Mottes.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 5 mars. — Ernest Barbot, 1 an, 1 mois, rue de Renaix. — MARIAGES du 4 mars. — François Plateau, 25 ans, employé de commerce, et Elisa Delplaque, 23 ans, dévouée. — Théodine Froiture, 24 ans, tisserand, et Hermane Cuvellier, 22 ans, soignouse. — Gustave Goffaux, 25 ans, plâonneur, et Fortunée Favier, 25 ans, sans profession. — Frédéric Dutou, 28 ans, mécanicien, et Marie Jourven, 26 ans, soignouse. — Louis Bouvier, 35 ans, tailleur de pierres, et Zenobie Masquelier, 23 ans, couturière. — Ferdinand Deschamps, 39 ans, tisseur, et Clara Tournay, 42 ans, sans profession. — François Gouze, 27 ans, cordonnier, et Maria Lacroix, 23 ans, modiste. — Félix Coppens, 21 ans, couvreur, et Amélie Denderker, 25 ans, sans profession. — Joseph Rousset, 26 ans, fleur, et Adeline Deschamps, 26 ans, soignouse. — Lambert Dumortier, 26 ans, fleur, et Eudoxie Rousset, 26 ans, soignouse. — Clément Dangremont, 35 ans, tisserand, et Marie Benders, 33 ans, tacheuse.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS
Un obituaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Lille, le jeudi sept courant, à onze heures et demie du matin, pour le repos de l'âme de Madame

BEGHIN-DEBRABANT
décédée le 18 février 1878, administrée des sacrements.

Les laudes seront chantées à onze heures. 18537

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux éditions du journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve 17.

Pianos
Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 1517

de les finir en paix, et que tu prends plaisir à troubler mes digestions... Mais toutes ces paroles sont inutiles; elles ne changeront rien à ce qui doit être. Ce qui est écrit est écrit, et ce qui doit arriver arrive toujours ! Sois donc bonne et douce pour l'enfant. Il le faut ! Je le veux; je l'en prie ! Ne la sèpare point de cette esclave, que j'ai achetée pour la servir.

— Par la barbe de Mahomet ! tu ne ferais pas davantage pour un prince.

— Celles que j'ai protégées sont, en effet, devenues plus d'une fois des princesses, répliqua le Turc, en prenant sa pose la plus majestueuse.

Mansour, ainsi s'appelait la femme qui gouvernait la maison, était trop imbue des principes de la civilisation orientale pour ne pas savoir qu'il faut toujours que le sexe faible fléchisse par céder au sexe fort, parce qu'il faut que l'homme paraisse toujours avoir raison.

Elle n'essaya donc pas de continuer cette discussion tout à la fois irritante et inutile, et s'adressant à Zulféka, comme si sa raucune tenante l'eût empêchée de parler à Rahel :

— Voici le harem, tu peux l'y conduire ! dit-elle, en indiquant de la main, au fond du vestibule, une grande porte en bois de cèdre, garnie d'ornements de bronze, qui s'ouvrait sur le gynécée de la maison, en maintenant la séparation absolue des hommes et des femmes

Epicerie
Au bon café du souve, spécialité de cafés brulés, DELERUE fils, rue Magenta, 15 et 17, Roubaix. 1410

Tapis—Ameublements
BERNARD-WELCOMME, rue du Vieil-Abrouvier, 5 et 13, Roubaix — Grand choix de tapis en tous genres; toile cirée pour parquet, tapis liège et caoutchouc. Articles de voyage. — Ameublements complets, sommiers élastiques, Glaces. — Agrès pour gymnase, etc.

Brevets d'invention
V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Porcelaines, cristaux, faïence, verre, poterie. — Location de services de table. — Bouteilles, bouchons, articles de fantaisie. H. HOFFMAN-DUPONT, 11, rue Saint-Georges. 45279

Case d'épargne de Roubaix
Bulletin de la séance du 3 mars 1878
Sommes versées par 169 déposants, dont 24 nouveaux. Fr. 23,174.
85 demandes en remboursement. 13,455,24.
Les opérations du mois de mars sont suivies par MM. Paul Dazin et Achille Wilbaux directeurs.

MARCHÉ AUX BLÉS du 6 mars 1878. (Bulletin commercial). — Petit marché : environ 1,000 hectolitres, vendus sans activité aux prix de la semaine dernière.
Fannes premières tenues en consommation de 41 50 à 42 fr.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 6 mars 1878 (communiqué par l'Hôtel-de-Ville). — Baisse moyenne : 0 fr. 03 centimes. (Echo).

CORRESPONDANCE
Les articles qui suivent, n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*,

M. Deniau a cru devoir répondre, dans votre numéro du 2 courant, à ma réponse de la veille; son but manifeste est d'étendre et d'éterniser le débat; puis, pour lui donner plus d'intérêt, il entre à pleines voiles dans le domaine de la fantaisie et de la fiction; les allégations contenues dans sa lettre ne reposent sur aucun fondement, car je suis en mesure d'affirmer que jamais M. le maire n'a empêché M. Deniau de tenter quoi que ce fut contre moi, au contraire.

J'affirme de plus qu'une grande partie des malentendus et différences de chiffres qui ont été débattus, proviennent de ce que M. Deniau n'a jamais voulu accepter une conférence en présence de M. le Maire, conférence dans laquelle je lui aurais établi, en quelques minutes, des erreurs matérielles et des omissions importantes dans son *évaluation approximative*.

M. Deniau se pose en victime; il semble vraiment que je sois pour quelque chose dans sa révocation; je proteste formellement contre cette insinuation, absolument fautive; le public n'en sera pas dupe, car chacun sait que cette mesure était décidée depuis longtemps par la ville de Roubaix.

M. le directeur lui-même doit reconnaître que ses capacités et ses aptitudes sont au-dessus des vulgaires questions de bâtiments et de réparations qui se présentent chaque jour dans une ville comme Roubaix. On se souvient qu'à l'incendie d'une filature de la rue de la Redoute, M. le Directeur déposa un rapport tendant à réclamer 12,000 francs pour la reconstruction de l'aqueduc; un conseiller municipal, trouvant cette dépense exagérée, se rendit un compte exact des besoins et déclara qu'avec 500 fr. on pouvait tout remettre en bon état et ainsi fut fait.

Ce petit exemple a pour but de démontrer que M. Deniau a tort de se poser en homme indispensable. Hier encore, un des membres notables du grand parti avec une rigueur tout à fait inconnue au Caucase.

Quand la jeune captive vit cette porte se refermer sur elle, il lui sembla qu'un infranchissable obstacle venait de se dresser entre elle et le monde, qu'elle ne reverrait plus jamais. Un frisson glacé passa sur ses membres et les secoua. C'est la même impression qu'éprouverait chez nous une jeune fille qui se verrait tout à coup enfermée dans un cloître, où ne l'aurait pas conduite une véritable vocation.

XXXVIII
Les femmes une fois casées, Abdallah et Mansour s'occupèrent des hommes de l'escorte, que l'on fit entrer à leur tour dans la vaste maison, où ils devaient passer la nuit. On réserva un quartier à part aux deux Juifs, méprisés des autres et les méprisants, exploitant et exploités, mais avec qui le lien des affaires ne créait jamais celui des sympathies. Une fois menée à son but, l'entreprise qui les réunissait, ces associés, qu'étaient à vrai dire que des complices, un moment rapprochés par l'intérêt, ne demandaient plus qu'à se séparer, remettant le plaisir plus ou moins sincère de se revoir jusqu'au jour où quelque nouvelle expédition rendait nécessaire leur mutuel concours.

(A suivre.)

conservateur disait que M. Deniau se donne trop d'importance. Cette parole est prouvée par M. Deniau lui-même quand il nous dit : *L'une des parties en cause, c'est moi, l'autre c'est M. le Maire !*...

La défense que professe M. Deniau pour la hiérarchie administrative aurait bien dû lui imposer un peu plus de modestie et conserver sa logique à l'abri des égarements. En effet, M. Deniau, employé de la ville, est le subordonné du Maire; ce dernier représente la ville, c'est comme maire qu'il a nommé des experts pour évaluer les écoles contradictoirement avec qui ?... où est la partie qui, aux termes de la loi, doit être représentée ? Est-ce M. Deniau, par hasard ? Mais non, il n'est absolument rien dans la question; c'est donc la société des écoles, et c'est elle qui a été appelée à être présente aux opérations.

Non, vous l'aviez trop belle, M. Deniau ! il ne dépendait que de vous de faire un travail contradictoire, quand vous avez fait votre estimation approximative; pourquoi ne l'avez-vous pas appelé ? Vos métrés n'étaient pas faits, me direz-vous; soit; nous les eussions faits contradictoirement; cela n'eût-il pas mieux valu que d'aller faire le travail subrepticement, à la dérochée, et comment !...

Ici, je m'arrête, je ne veux pas que M. Deniau puisse me reprocher d'avoir porté atteinte à son honneur professionnel. J'ai sur ce sujet des documents qui sont de véritables révélations. Si M. Deniau le désire, il lui en sera donné connaissance par la voie du journal.

M. Deniau lance au passage une petite attaque contre les écoles; nous connaissons depuis longtemps l'antipathie qu'il a contre elles... parce qu'il n'en est pas l'auteur; cette antipathie a une influence bien curieuse sur les chiffres; notons en passant que les pannes de Leforest, qui étaient comptées par lui pour les écoles, à 2 fr., puis par rectification à 2 fr. 70, ont été comptées, toujours par lui, pour les quatre asiles de la ville à 3 fr. 25; on se demande pourquoi ces différences pour un seul et même objet invariable ? Il est très-facile de dénigrer le travail d'autrui, cependant M. le directeur ne saurait nous prouver que telle ou telle partie de nos bâtiments scolaires demandera plus d'entretien que n'importe quelle école de la ville. Du reste, la société est propriétaire, elle doit réparer, aux termes de la loi; la ville n'est ici qu'à titre de locataire et n'a aucune des charges du propriétaire. Quant à la loyale exécution du contrat et à la bonne construction des écoles, nous n'avons pas besoin d'en parler, chacun peut s'en convaincre en allant les visiter.

Au surplus, les rapports de la commission des écoles en font foi; on n'a pas oublié qu'ils portent entre autres les signatures de MM. Leclercq-Mulliez, Scriepel-Roussel et Bulteau-Lenglet, maire de Roubaix.

Je comprends que M. Deniau discute le style de ces écoles, qui n'est pas le même que celui des siennes, pour lesquelles il a cru devoir copier les villes qui font du luxe; c'est une question économique et artistique qui peut varier; mais je ne comprends pas les attaques sur le fond de la chose; elles portent à faux complètement.

Il en est de même pour vous, M. le rédacteur; ce n'est plus le moment de discuter des chiffres; il fallait le faire avec plus de succès dans ce long procès dans lequel vous avez été admis à faire la preuve et où vous avez tout mis en jeu pour cela; vous vous demandez encore à la raison de M. Deniau ou de MM. Barbotin et Dupire ! (Je ne parle pas de M. Marteau, car sa déposition est contraire.)

La question est jugée, Monsieur le rédacteur; vous avez produit tous vos moyens, vous avez été battu; si vous espérez sérieusement faire rectifier des chiffres désormais irréfutables, pourquoi n'en avez-vous pas appelé de ce jugement qui vous condamne ? Vous acceptez par là votre défaite et reconnaissez vos torts.

Croyez-moi, le public est fatigué de tant de bruit et de débat, les réclamations ne changeront rien à la chose jugée; il est inutile de répéter sans cesse les mêmes choses; pour mon compte, je ne saurais vous suivre sur ce terrain; votre intérêt professionnel peut vous engager à éterniser le débat; je vous reconnais des talents pour cela; mais pour moi, qui ne suis pas journaliste, j'ai besoin de non temps, et tout le charme d'une polémique que vous vous efforcez de rendre intéressante, ne saurait me détourner de l'accomplissement de mes obligations.

Dites de moi ou faites dire par vos correspondants tout ce qu'il vous plaira dans les limites que la loi vous accorde; je ne vous répondrai plus, mais je vous défends d'interpréter mon silence comme un acquiescement, ainsi que vous le faites notamment les 2 et 3 courant.

Veillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes civilités.

S. DE MOLLINS.
Roubaix le 5 mars 1878.

Belgique

— C'est le 11 mars que le nommé J. Mestdagh, accusé d'avoir tué sa femme et d'en avoir coupé le cadavre en morceaux, comparait devant la cour d'assises d'Anvers. Le siège du ministère public sera occupé par M. Castelin.

— On se rappelle que dans la nuit de Noël 1877, un sieur Constant a tué, à Ware, le maréchal-des-logis Jacobs, commandant la brigade de gendarmerie de cette localité. Nous avons, en son temps, rendu compte de ce drame.

Cette affaire, qui a eu un grand retentissement dans le Brabant wallon, a été terminée hier à la cour d'assises du Brabant, par un arrêt qui condamne Constant à 6 années

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
du 7 MARS 1878.

— 31 —

LA
CIRCISSIANNE

PAR LOUIS ENAULT
XXXVI
(Suite.)

Elle en ressentit une sorte de dépit. Elle se tourna vers Zulféka, et avec la familiarité hardie d'une femme qui peut tout se permettre parce qu'elle n'a rien à craindre de personne, elle écarta brusquement le voile de l'esclave, et lui jeta un de ses regards profondément inquiétants qui voient tout, et que l'on ne saurait tromper.

— Rahel est ma maîtresse ! répondit Zulféka.

— Il n'y a de maîtresse tel que moi ! fit l'autre d'un ton superbe; je commande seule, et tous les autres obéissent.

Zulféka, âme faible, ployée depuis longtemps à la servitude, et qui avait perdu la moitié de sa valeur en perdant la liberté, s'inclina sans répondre. Mais la Ciréssienne avait une trempe plus énergique et plus vigoureuse; sa nature était plus propre aux courages ré-

(1) Nom oriental du rossignol.